Relations de travail au Parlement-Loi

Si j'ai porté ce cas à l'attention de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) c'est, je le reconnais, non pas parce que l'employé allait être pris par la peau du dos et jeté dehors le 1er juillet, le jour de la Fête du Canada, non pas parce que je me souciais de son sort, même si je dois dire que je m'en soucie, mais parce que cet employé était chargé d'administrer 70 projets de création d'emplois fédéraux. C'est l'un des trois ou quatre employés du bureau de Corner Brook chargés d'administrer un secteur qui s'étend sur une distance de 500 milles et qui compte environ 70,000 habitants et 300 projets. Lorsqu'il sera jeté dehors le 1er juillet, il restera seulement trois personnes, ce qui veut dire que chacune d'entre elles sera chargée d'administrer 90 programmes sur un secteur s'étendant sur une distance de 500 milles. J'ai protesté contre son renvoi, non seulement parce que c'est une façon épouvantable de traiter quelqu'un, mais parce que ce faisant, le gouvernement fédéral détruit son propre programme de création d'emplois.

J'ai porté la question à l'attention de la ministre, non pas au nom de l'employé, mais dans l'intérêt des programmes fédéraux de création d'emplois parce qu'en se débarrassant de cet employé à Terre-Neuve, le gouvernement fédéral empêche la direction du développement de l'emploi de s'acquitter de sa mission. La ministre ne m'a pas encore répondu, mais j'attends patiemment et avec espoir, dirais-je même.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) est ici et j'ignore si le député le sait, mais il doit certainement le savoir, mais elle a déclaré hier qu'elle allait réexaminer la situation. En fait, elle a accordé une prolongation de deux semaines aux employés. Je dois donc remercier la ministre d'être intervenue . . .

M. Tobin: Pour deux semaines.

M. Baker: ... Pour cette période de deux semaines. Je dois le faire. La ministre va nier être intervenue. Elle dira qu'elle laisse son ministère faire ce qu'il a à faire. J'ai le dossier en ma possession. Je sais même lorsque l'appel téléphonique a été fait. La ministre est intervenue personnellement.

Je voudrais toutefois poser une simple question au député. Que voudrait-il que la ministre fasse maintenant qu'elle a accordé ces deux semaines à ces personnes? A-t-il des renseignements complémentaires à lui communiquer? Peut-être que les gens travaillent plus fort à Terre-Neuve que dans beaucoup d'autres endroits du Canada, des États-Unis ou du reste du monde.

M. Tobin: Monsieur le Président, c'était là une question riche en renseignements et stimulante pour l'esprit. Je vais essayer d'y répondre pendant le peu de temps qu'il reste.

Tout d'abord, je tire également mon chapeau à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cela prouve que les députés

qui font leur travail sincèrement, honnêtement et avec un grand coeur, un grand esprit et une grande âme peuvent faire une différence. La ministre nous a écoutés. Nous lui tirons notre chapeau pour une période de deux semaines, monsieur le Président. Dans deux semaines, si vous me revoyez avec mon chapeau ce sera un avertissement à la ministre.

Qu'est-ce que je voudrais qu'elle fasse? Je lui ai dit, en privé, qu'administrer 70 projets répartis sur 20,000 ou 30,000 milles carrés ce n'est pas comme administrer des projets à Toronto. Elle le sait, elle connaît la différence. Je voudrais que ces gens retrouvent leur travail, mais surtout, qu'ils deviennent des employés permanents du gouvernement fédéral. Cette utilisation abusive des vacataires est répréhensible. Il y en a, à Terre-Neuve, qui sont vacataires depuis 10 ans. C'est une exploitation de la personne et il est temps que cette utilisation abusivement prolongée des vacataires soit définitivement éradiquée.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Reprise du débat. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai écouté avec une certaine patience, pas beaucoup, il faut l'admettre, les discours qui viennent d'être prononcés. Je dois avouer que j'ai l'esprit un peu confus.

J'ai profité de l'occasion pour parler à ceux qui sont employés au Parlement et qui seront touchés par ce projet de loi. J'ai longuement parlé au fil des mois à différentes personnes qui représentent ce que j'aurais tendance à considérer comme un bon échantillon des emplois qui seraient touchés par cette mesure législative. Elles m'ont dit deux choses, et je me sens moralement obligé de transmettre un message important à la Chambre.

Elles m'ont dit que ce projet de loi était insatisfaisant sous son libellé actuel. Elles ont dit qu'il n'avait pas une portée suffisante pour régler les problèmes qu'elles ont continuellement et qu'il ne représentait pas un échantillon suffisant de l'ensemble des employés du Parlement. J'y reviendrai dans un moment parce que la deuxième chose que ces personnes m'ont dite est importante lorsqu'on la juxtapose avec les deux ou trois derniers discours. Ces personnes m'ont dit que le projet de loi allait bien plus loin que les libéraux ne l'avaient jamais fait; ce qui les décevait beaucoup, c'est que malgré la durée du règne du gouvernement libéral elles avaient été incapables d'inciter le gouvernement et ce parti à reconnaître la nécessité d'accorder le droit à la négociation collective aux fonctionnaires qui travaillent sur la colline du Parlement. Je trouve extrêmement étrange, et, en fait, plutôt exaspérant, qu'après des années au pouvoir, la nouvelle Opposition officielle ait maintenant le culot d'intervenir à la Chambre, afin de donner l'impression de défendre les droits des employés du Parlement.